

La Commune des Avenières Veyrins-Thuellin s'engage dans la lutte contre le moustique tigre

Le moustique tigre fait désormais partie intégrante de notre vie estivale et sa présence nous contraint parfois à ne plus profiter de nos extérieurs.

Afin de limiter le développement des zones d'implantation du moustique tigre, la commune des Avenières Veyrins-Thuellin a formé cette année deux agents pour traiter le réseau d'eaux pluviales communal.

Le traitement est constitué d'un insecticide microbien sélectif en granulé, qui peut être utilisé dans les environnements contenant des poissons, d'autres formes de faune et flore aquatique, en contact avec les animaux de compagnie, les chevaux, le bétail, les oiseaux...

Ce produit est destiné à un usage professionnel.

Le produit est dispersé dans les grilles et les regards d'eaux pluviales sur la voirie publique.

Après traitement, la durée d'action est de huit semaines.

L'action conjointe du traitement des réseaux et de la surveillance de chacun est la seule solution pour diminuer l'impact du moustique.

En complément de l'action de la Commune, chacun est invité à veiller régulièrement, et surtout après chaque pluie, à ce qu'il n'y ait pas dans son environnement de gîtes susceptibles d'accueillir des larves de moustiques (coupelle d'eau, bac de rétention d'eau non protégés par des moustiquaires, fond de regard d'eaux pluviales ou usées, stockage de pneu...).

Par ailleurs, il est fortement conseillé de déclarer la présence du moustique tigre sur le site www.signalement-moustique.anses.fr.

Cela permettra aux différents acteurs publics de la lutte contre le moustique tigre d'identifier les zones les plus sensibles et ainsi d'adapter leur action.